



# Flash N°32

## Section académique de Dijon

15 janvier 2010

 15, boulevard François Pompon 21000 DIJON  
 03 80 55 50 36 / 06 24 76 11 72/ fax : 03 80 55 50 37 / [ac-dijon@se-unsa.org](mailto:ac-dijon@se-unsa.org)

### Moyens 2010 : Décryptage des annonces

Mi janvier marque l'application dans notre Académie du budget de l'Education Nationale voté fin 2009 par le Parlement. Les établissements du secondaire reçoivent en ce moment leur projet de DHG (dotation horaire globale) pour la rentrée 2010. Dès jeudi dernier, notre Recteur, Mme Legros, s'est fendu d'une annonce d'une « très bonne nouvelle », par l'intermédiaire de la presse locale : « 80 postes seraient créés à la rentrée ». **Derrière ce chiffre, quelle sera la réalité des moyens de cette rentrée 2010 dans l'enseignement secondaire en Bourgogne ?**

#### I] le cadrage national

#### II] les annonces concernant l'Académie

#### III] la masterisation et ses effets sur les moyens, les personnels et les mutations

#### I] les données du cadrage national

##### ➔ Subventions aux EPLE (établissements publics locaux d'enseignements, collèges et lycées)



Subvention par élève en euro	2009	2010	variation
collège	25	21,3	-14,80%
lycée voies générale et technologique	17	15,7	-7,65%
enseignement professionnel sous statut scolaire	34	28,7	-15,59%
apprentissage	204	213	4,41%
enseignement post bac en lycée	23	14,2	-38,26%
besoin éducatifs particuliers (ex classes relais)	1080	920	-14,81%
formation des adultes et VAE			La compensation prévue depuis 2006 sur le budget des GRETA disparaît

On peut constater que presque toutes les subventions sont en baisse. Elles recouvrent l'achat des carnets de correspondance, des manuels prêtés aux élèves, le remboursement des frais de stages en entreprises, l'achat de logiciels pédagogiques ou de matériels informatiques ou techniques pour la mise en œuvre des programmes. Il est fort probable que les établissements devront solliciter l'aide des collectivités locales pour compenser ces baisses, alors que le nombre des élèves est lui croissant (+ 1557 prévus pour l'Académie à la rentrée 2010).

##### ➔ moyens du second degré

Dans un budget global de l'Education National prévu à 60,8 milliards d'euros (+1,56% / 2009), le budget de l'enseignement scolaire public du second degré s'élève à 29 milliards (+1,05% / 2009), pour 17 000 élèves de plus (collèges : +12 200, LGT : -6 400, voie pro : +11 200)

Il faut garder en mémoire que pour la rentrée 2009 le Ministère tablait sur 5 500 élèves en plus en collège, alors que la réalité fut de + 15 000.

##### + Evolution des postes :

Plafond en ETPT	LFR 2007	LFI 2008	PLF 2009	PLF2010	Variation2010 / 2009	Variation 2010 / 2007
Ens 1er degré	10546	10288	10293	10313	20	-233
Ens 2nd degré	397260	388907	382498	378648	-3850	-18 612
Stagiaires	9437	9233	7480	4569	-2911	-4 868
Pers acc. Etsuivi	15528	10315	10298	10291	-7	-5 237
Pers encadrement	31378	16291	16334	16370	36	-15 008
Pers ATOS	10658	30858	30689	30701	12	20 043
Total	474807	465892	457592	450892	-6700	-23 915



LFR : Loi de Finance Rectificative; LFI : Loi de Finance Initiale ; PLF : Projet de Loi de Finance ; ETPT : Equivalent Temps Plein Travaillé

Le budget 2010 s'inscrit dans une baisse globale des emplois de l'Education Nationale de 16 000.

Aussi bien le Ministre que notre Recteur ont communiqué depuis l'Automne est expliquant que cette **baisse** serait de fait compensée par la suppression des stagiaires IUFM 2e année, **liée à la mise en place de la masterisation** des recrutements dès 2010.

Or, les 9 182 stagiaires du 1er degré et les 6 733 du 2nd degré, s'ils forment un total de 15 915 personnels, ne représentent que 3 061 ETP pour le 1er degré et 2 244 pour le 2nd : **la disparition de ces stagiaires** ancienne version n'entraînera la perte "**que**" de **5 300 ETP**, le ministère devra donc en détruire 10 700 autres globalement pour respecter la loi de finance.

✚ Au plan national, L'Education Nationale **annonce la création d'emplois** affectés aux écoles et établissements. Si le **1er degré** bénéficiera de 2 182 emplois pour les écoles (mais seulement **1620 en réalité**, le reste abondant les besoins de Mayotte en particulier et de l'outre mer en général, mais aussi l'enseignement agricole ...), il n'y aura **pas de création pour l'enseignement secondaire**, tout opération devant relever d'un **redéploiement** : ainsi les **144 emplois** qui seront créés au bénéfice des établissements situés dans des **zones particulièrement défavorisées** sur le plan socio-économique.

Les redéploiements entre académies ont été calculés par rapport à une moyenne nationale prenant compte en partie les évolutions démographiques. Mais si seules **4 académies** ont des **effectifs prévus en baisse** à la rentrée 2010, **14 perdront des postes** dans le cadre de ce redéploiement.

✚ **Les détachements et mises à disposition UNSS baisseront de 169 ETP.**

En ce qui concerne les **emplois non enseignants, 600 emplois administratifs seront supprimés** nationalement, tandis que **300 postes d'infirmières** scolaires seront **créés**, mais "**grâce**" à la **suppression de 300 postes de MI-SE** (comme en 2009). Les **moyens** pour l'encadrement des **élèves handicapés** restent **stables** : au 16 mars 2009, 46 081 enfants et adolescents handicapés ont fait l'objet d'une prescription d'accompagnement des MDPH. Parmi eux 43 531 bénéficiaient de l'assistance d'un assistant AVS-i ou d'un contrat aidé exerçant les fonctions d'AVS-i. A cette date les prescriptions des MDPH généraient un besoin de 18 450 ETP. Ce besoin est actuellement couvert à hauteur de 9 728 ETP par des assistants d'éducation et de 7 454 ETP par des personnes titulaires d'un contrat aidé, soit un total de 17 182 ETP (**déficit de 1 268 ETP** par rapport à mars 2009).

**Au total, la variation des emplois, au niveau national, donne :**



Actions	ETPT 2009	ETPT 2010	Variation
01 Collège	164332	163707	-625
02 LEGT	100210	99795	-415
03 LP	62341	62085	-256
04 Apprentissage	80	80	-
05 PostBac	25146	25146	-
06 Besoins Educatifs Particuliers	19452	19785	333
07 Aide à l'insertion prof	725	725	-
08 Information et orientation	5250	5250	-
09 FC des adultes et VAE	1282	1282	-
10 Formation personnels	7497	4586	-2911
11 Remplacement	20935	18935	-2000
12 Pilotage, adm. Encad.	48786	48795	9
13 Pers. en situation diverses	1556	721	-835
Total	457592	450892	-6700

On peut constater que le **cycle** qui connaît la plus forte progression en élèves, **le collège, sera le plus pénalisé par les baisses de postes au niveau national.**

## II] Les annonces académiques

Les documents préparatoires du Conseil Académique de l'Education Nationale (CAEN) du 19 janvier et du Conseil Technique Paritaire Académique (CTPA) du mardi 25 janvier, ainsi que les éléments issus des groupes de travail préparatoires et de la communication du Rectorat permettent de donner une idée assez précise des **arbitrages** pour la rentrée 2010.

Heureusement pour elle, **l'Académie de Dijon n'est plus considérée comme excédentaire** par le Ministère et ne sera pas mise à contribution pour le redéploiement entre académies.

**Voici les annonces en terme de postes selon les cycles :**

Cycles concernés	variation des effectifs rentrée 2009	variations de postes rentrée 2009 (constatées)	variation des effectifs rentrée 2010 (prévues)	variation des postes rentrée 2010 (prévues)	
collèges	284	3	419	26,7	dont 2,5 en HSA
Lycées voie générale et technologique	-304	-41	96	-10	suppression liées à la démographie des effectifs de 1e et terminales
Lycées voie professionnelle	-181	-65	968	91	dont 41 postes créés, 33 postes gagés et 17 ETP en HSA



Pour la rentrée 2009, le Rectorat estimait que le total des mesures budgétaires concernant les postes de l'enseignement scolaire public du 2nd degré représentait 95 ETP. Or **le bilan de la rentrée 2009 réel est de 222,5 postes ETP d'enseignants du second degré en moins, pour un total de 253 postes supprimés tout confondu pour le second degré dans l'Académie.**

En effet, le Rectorat ne prenait en compte que les postes en établissement, sans additionner notamment la baisse de postes pour les remplacements par exemple, près de 100 postes supprimés à la rentrée 2009. Cette année, Madame le Recteur **annonce, pour la rentrée 2010, 80 créations pour le seconde degré** (91 créations de postes, plus 33 postes gagés, moins 44 ETP de stagiaires IUM 2e année qui disparaissent).

**Peut on afficher le même optimisme qu'elle ?**

**Plusieurs éléments méritent explication :**

➔ **La situation de la voie professionnelle :** une partie des créations annoncées ne sont pas de "vrais" postes : les **33 postes gagés** destinés à la **voie pro** ne sont prévus **que pour un an**, ne se traduiront pas dans les établissements par des postes "physiques" mais par des **moyens horaires financiers complémentaires**, tirés du budget "2nd degré" du Rectorat. Les heures d'enseignement de ces postes gagés seront destinés à des **TZR** ou des **non titulaires**. Cette **mesure**, dont le Rectorat vante la singularité et même le caractère innovant au niveau national, est **financée par la prévision d'excédents** qu'enregistre l'Académie sur son **budget "2nd degré"** depuis plusieurs années (6,3 millions d'euros en 2008, près de 3 millions selon les estimations du Rectorat pour 2009). Ce dispositif est **officiellement justifié par la coexistence** pour encore 3 ans de l'ancien système des bac pro en 4 ans et du nouveau bac pro rénové en 3 ans, générant en 2010/2011 un surcroît d'élèves de plus de 900 élèves.

Or, pour une perte de 181 élèves à la rentrée 2009, la voie pro a perdu 65 ETP. **A la rentrée 2012, une fois la réforme du bac pro achevée, les prévisions officielles estiment que cette voie comptera 157 élèves de plus, cela pour 24 postes réels en moins et 17 transformés en HSA par rapport à 2008.** De plus, rien ne dit que le réajustement des structures visant à faire des économies (ajustement des capacités d'accueil, regroupements d'enseignements ...) ne continuera pas à détruire des emplois.

➔ **Les heures supplémentaires (HSA) :** parmi les **créations affichées, 19,5 ETP sont en fait des HSA.** Pour le **lycée** et ses voies technologique et générale, la perte de 10 postes se révèle en fait être la **suppression de 15 postes réels** et la **réinjection de 90 HSA.** Paradoxalement, avec les autres créations, le Rectorat affirme que les **taux d'HSA resteraient relativement stables** : 7,55% en collège (en baisse), 10,77% en lycée voies générale et technologique, 10,82% pour la voie professionnelle. En théorie, globalement, les enseignants ne devraient pas voir augmenter le nombre d'HSA qu'ils devront accepter volontairement de se voir imposées ...

➔ **La prise en compte des effectifs prévus au lycée :** la **suppression de 10 ETP** sur le lycée GT est justifiée par la baisse démographique en 1e et Terminales. Or, si les prévisions attribuent à ces 2 niveaux **217 élèves de moins** à la rentrée 2010, ils en prévoient **313 de plus en seconde**, mais là avec **0 ETP en + ... 2 poids 2 mesures** donc et ce au détriment du lycée et notamment des classes de seconde, essentielles pour la réussite des élèves. En outre, **l'augmentation des structures et des élèves en post bac** se traduiront là aussi par **aucun moyen supplémentaire** alloué.

➔ **La disparition des stagiaires iufm 2e année :** ils sont 194 à l'heure actuelle sur l'Académie. Le Rectorat prend en compte la perte de leur moyen dans son bilan de la future rentrée. Mais, elle comptabilise cette **perte** au niveau de **44 ETP seulement**, alors que ces 194 stagiaires **représentent** un minimum de **79 ETP** pour cette année 2009/2010. L'administration explique ce **paradoxe** par le fait que **l'Etat n'a fourni que 106 supports de stagiaires 2nd degré** à la rentrée 2009 à l'Académie, les 88 autres ont été trouvés en utilisant des blocs de moyens disponibles dans les établissements. La rémunération de ces 88 stagiaires est rendue possible par une dotation financière de l'Etat sur le budget "2nd degré" de l'Académie. Au final, le Rectorat est en droit de ne compter "que" 44 ETP perdus par la disparition des stagiaires, consécutive à la mise en place de la masterisation. Mais il "oublie" de mentionner la perte des moyens financiers que l'Académie touchait pour les autres stagiaires. **Quand des moyens d'enseignement sont apportés par des HSA, ils sont comptés comme des postes créés, mais quand l'Académie perd des financements d'heures, ils ne sont plus assimilables à des postes.**

➔ **Les moyens de remplacement (TZR) :** d'après l'administration rectorale, **aucun moyen** ne serait **enlevé** aux **moyens TZR existants** pour l'année 2009/2010. Si la fin de l'hémorragie est une bonne nouvelle, cela signifie que **va perdurer la pénurie actuelle** de ces TZR qui frappe tous les départements. Il faut cependant s'attendre à un recalibrage des moyens octroyés entre les différentes disciplines.

➔ **Les personnels non enseignants :** seules certitudes, **11 emplois de personnels infirmiers seront créés** (11 en 2009), apparemment sans que l'Académie ne soit contrainte de prévoir une baisse de ses moyens en personnels de surveillance. Ces créations, qui s'inscrivent dans un plan pluriannuel de compléments des dotations aux établissements de l'Académie, est la seule bonne nouvelle. En effet, **20 postes d'emplois administratifs seront supprimés** dans le même temps (15 en 2009). En théorie, ces suppressions devraient s'effectuer au sein des **services du Rectorat** et des **Inspections Académiques**, mais l'administration a confirmé qu'il était tout à fait **possible** qu'une **partie "marginale"** (inférieure à la moitié ...) pourrait être imputée sur le budget "2nd degré", qui comprend les administratifs des **établissements** et les **CIO. Tous les services administratifs sont donc menacés d'être touchés.**

Pour ce qui est des emplois de **CPE et documentalistes**, la situation devraient rester **stable**, toute création ne pourrait donc venir que d'une suppression ailleurs.

Quant aux **autres emplois vie scolaire**, ils appartiennent maintenant à une enveloppe budgétaire globale qui ne permet pas au Rectorat de préciser s'ils vont connaître une variation.

**Au final, que peut-on retenir concrètement et de manière précise de ces annonces ?**

\* 65,2 créations de postes ETP réels dans les établissements (24,2 en collège, 41 en voie pro) ;

\* 59 suppression de postes ETP réels (44 de stagiaires IUFM 2e année et 15 en lycée GT)

**Soit un bilan de création de postes réels dans les établissements de 6,2 ... auxquels on peut ajouter 57,5 ETP, sous forme d'HSA** (2,5 en collège, 5 en lycée GT, 17 en voie pro) **ou de postes gagés** qui disparaîtront dans

un an (33 en voie pro). **Pour 1557 élèves de plus prévus à la rentrée 2010, on est loin du discours rassurant dans les médias. Cette progression repose surtout sur des heures précaires.**

### **III] l'impact de la masterisation sur les moyens, les personnels et les mutations**

Le point crucial de la mise en oeuvre des moyens pour la rentrée 2010 est **l'application de la masterisation des recrutements.**

Début **septembre 2010**, arriveront dans les établissements les anciens stagiaires IUFM 2e année, appelés jusqu'ici les "**T1**", pour lesquels l'Académie s'est engagée à fournir au moins **1h/semaine de formation** complémentaire et une **affectation "protégée"**. Il devraient être à peu près aussi nombreux que l'an dernier, soit **environ 180 personnes**. 10 ETP seraient nécessaires pour compenser leur temps de formation.

Mais arriveront aussi les **nouveaux stagiaires**, issus des nouveaux concours de recrutement 2010. Ceux-ci seront affectés dans les établissements et comptés comme **ressources officielles de 18h/semaine** (base des certifiés). Le Ministère s'est engagé à leur fournir **1/3 de leur temps hebdomadaire en formation**, soit 6h.

Le nombre de postes mis au concours étant stable, le Ministère prévoit d'en affecter environ **200 en Bourgogne** à la rentrée 2010 (199 en 2009). En théorie, le Rectorat devrait donc avoir besoin d'au moins 65 ETP pour combler les **décharges de formation** de ces stagiaires masterisés. Or ce ne sera pas le cas, ni pour les T1 : **l'Académie recevra une dotation horaire financière et non des postes**. Les stagiaires seront **affectés en 15/18e** comme service. Leur complément de **formation sera "massé"** entre mars et mai apparemment, et non assuré de manière hebdomadaire.

**Pourquoi de tels choix par l'Académie, choix fortement contraints par le Ministère ?**

➔ La masterisation permet cette année une **destruction massive d'emplois relativement "indolore"**, puisqu'elle détruit des **moyens de formation** et non des postes en établissement, plus sensibles pour les parents. Ce "**fusil à un coup**" permet de plus de remplacer des stagiaires statutairement limités à **288h** de cours par an par des nouveaux professeurs stagiaires dont **l'obligation de service devient identique à celles des titulaires**. Aucun décret ne fige l'obligation de formation d'1/3 de service hebdomadaire, qui pourrait donc très bien disparaître ou s'alléger dans le futur.

➔ **Si l'Académie**, avec les moyens qui lui sont alloués en postes pour la rentrée 2010, **avait dû assurer ce 1/3 temps de formation** de manière hebdomadaire, et **avec des postes réels** en complément, l'administration reconnaît que le **système aurait explosé**. Il est prévu d'**affecter** sur les classes de ces stagiaires, quand ils seront en stages massés, des **étudiants de M2** qui accompliront leur 108h de stage en situation. 3h de formation annualisées et regroupées représenteront 108h d'enseignement, heureux hasard. S'il n'y a pas assez d'étudiants M2 disponibles et volontaires, le Rectorat **envisage de demander au tuteur** qui encadrera le stagiaire masterisé de prendre en **charge les classes** de celui-ci, les siennes étant affectées à un TZR, un contractuel ou un vacataire.

➔ Le Rectorat semble encore en pleines cogitations et indique que le **stagiaire masterisé ne prendra pas seul en charge ses classes dès la rentrée**, mais avec son **tuteur**, qui ne serait pas (totalement ?) devant ses classes. Après quelques semaines de prise en main, le stagiaire s'occuperait seul de ses classes, avec 3h de formation par semaine, avant de partir en **stage au printemps**.

➔ **Pourquoi ce choix** quand certaines académies envisagent un service complet ? Le **stagiaire masterisé** devra se trouver sur un **poste complet**, sur **un seul établissement**, et ce à **proximité géographique** d'une **université** ou d'un moyen de transport facile pour cette université, où il suivra son temps de formation. Les anciens stagiaires nécessitaient de trouver des BMP de 6 à 8h hebdomadaires, taille "normale" pour un BMP. **Si le Rectorat devait bloquer 200 postes complets**, sur Dijon et ses environs, ou sur les grands axes de communication desservant Dijon, dans des établissements importants disposant d'une équipe pédagogique disciplinaire conséquente en qualité et quantité, **c'est tout le mouvement intra 2010 qui pourrait se retrouver grippé** par un blocage préventif massif de BMP ou de postes pour les futurs stagiaires. En les affectant à **15/18e**, **le Rectorat espère éviter de paralyser** le mouvement intra. De plus, les 3h non assurées de manière hebdomadaire pourraient être réparties en HSA sur les autres enseignants.

☹ **Le temps de service, sa répartition, la prise en charge de la formation sont donc uniquement conditionnés par l'obligation de travailler sans postes supplémentaires mais avec des moyens précaires. Début septembre, des étudiants sans aucune expérience pédagogique seront "balancés" dans les classes comme des pions dans une case. La formation de ces stagiaires, par cascade, sera un fort levier de désorganisation du suivi pédagogique et du fonctionnement des classes concernées. On peut de plus s'inquiéter pour les moyens de la formation continue (ex congés formation).**

**Cerise sur le gâteau** : dans le cadre du **premier degré**, le Ministère s'attend à de nombreux **surnombres** à l'issue des recrutements 2010, cumulant les recrues de l'ancien et du nouveau système. Les professeurs des écoles disposant des diplômes nécessaires pourraient être **fortement incités à demander leur détachement temporaire dans le second degré**, assurant ainsi des moyens complémentaires en collèges et lycées et limitant les effets du surnombre. Formation associée pour ces volontaires ? apparemment 0 ...

"C'est moins grave que si c'était pire" pourrait-on penser. Cependant, doit-on s'accommoder de ces prévisions peu réjouissantes parce qu'elles ne nous toucheront peut être personnellement qu'à la marge ? **Si tout cela est pour nous un avenir qui compromet collectivement la capacité de l'Education Nationale à remplir ses missions, exprimons nous le 21 janvier 2010 !**

*Bien syndicalement Pour l'équipe académique  
Christophe Cichocki*

